

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du mercredi 25 avril 2018**

Date de convocation	19 avril 2018
Date d'affichage	19 avril 2018

Membres en exercice	55
Membres présents ou représentés	50 (dont 8 pouvoirs)
Votants	50 (dont 8 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 25 avril à 18 H 00

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de Lamnay, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Eric BARBIER, M. Thierry BODIN (ayant reçu pouvoir de Mme Camille MORIN-BURRE), M. Pierre BOULARD, M. Lucien BRETON (ayant reçu pouvoir de M. Denis SCHOEFS), Mme Monique CAHU, M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, Mme Audrey CRUCHET-GIRARD (représentant M. Didier TORCHÉ), M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean DUMUR, M. Jean-Paul DUBOIS, Mme Patricia EDET, M. Dominique EDON, Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. Daniel GUEDET, Mme Josette JACOB, Mme Cécile KNITTEL, M. Michel LANDAIS, M. Christian LANDEAU, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK), Mme Pascale LEVÊQUE (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Alain POTTIER (représentant M. François ROULEAU), M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU, M. André ROULLIER, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de M. Nicolas CHABLE), M. Xavier TERRIER (ayant reçu pouvoir de M. André-Pierre GUITTET), M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), Mme Jeannine VENDÔME, Mme Patricia VILLARMÉ.

Etaient excusés : M. Raymond BELLENCONTRE, M. Nicolas CHABLE (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à Mme Pascale LEVÊQUE), M. André-Pierre GUITTET (ayant donné pouvoir à M. Xavier TERRIER), M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK (ayant donné pouvoir à Mme Michèle LEGESNE), Mme Camille MORIN-BURRE (ayant donné pouvoir à M. Thierry BODIN), M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU (représenté par M. Alain POTTIER), M. Denis SCHOEFS (ayant donné pouvoir à M. Lucien BRETON), Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à M. Philippe GALLAND), M. Gaëtan THOMAS, M. Didier TORCHÉ (représenté par Mme Audrey CRUCHET-GIRARD), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU).

Secrétaire de séance : M. André ROULLIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : ACQUISITION ET CESSION D'UN TERRAIN DANS LA ZA DU PRESSEIR AU PROFIT DE LA SCI AG

Le Conseil de communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° n°2015-991 du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu la délibération n°20-12-2016-001 en date du 20 décembre 2016 portant mise à jour des statuts et intégration de nouvelles compétences obligatoires,

Vu la délibération n°20-12-2016-006 en date du 20 décembre 2016 définissant la liste des zones d'activité communautaire et qualifiant la zone du Presseir comme zone d'activité communautaire,

Vu le rapport du Président,

CONSIDERANT que la commune de Cherré a consenti au profit de la SCI AG, représentée par M. Jean-Yves COLLIN une promesse de vente d'un terrain à bâtir en vue de la construction d'un bâtiment commercial. Cette parcelle référencée au cadastre AH 190 a une contenance de 1 685 m² ce qui représente un coût d'acquisition de 42 125 € HT.

CONSIDERANT que depuis le 1^{er} janvier 2017, la commune de Cherré n'est plus compétente pour intervenir sur cette zone ni pour céder les terrains situés dans ce périmètre faute de disposer de la compétence.

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir le terrain AH 190 auprès de la commune de Cherré au prix de 25 € HT/m², les frais d'acte étant à la charge de la Communauté de communes.

DECIDE de céder ledit terrain conformément à la promesse de vente à la SCI AG ou toute autre société s'y substituant et dans ces conditions définies par cette dernière.

CHARGE l'étude de Maître ALIX CHAPDELAINÉ à La Ferté Bernard pour instrumenter.

AUTORISE le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à régler tous les frais en découlant.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 25 avril 2018

Pour extrait conforme

Le 25 avril 2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-257201905-20180425-D_25_04_2018_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2018

Affichage : 06/03/2018

Le Président,

M. Didier REVEAU